Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20260521-2026_05_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de DUAULT

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DUAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	10

Date de convocation : 12/05/2026
Date d'affichage : 12/05/2026

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, LARHANTEC Jean-François, LE MEUR Cédric, BERNARD Éric, QUERE Chantal, PALVADEAU Valérie, LE FEVRE Jean-Baptiste, KERMEN Josette

Absents excusés : LE ROUX Éric
Absents non excusés :

Josette KERMEN a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-05-02 : Représentant communal à la CLECT – Guingamp Paimpol Agglomération

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : elle permet d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Si elle ne détermine pas les attributions de compensation, qui seront validées par les exécutifs locaux, son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Après délibération, est désigné Référent CLECT auprès de Guingamp Paimpol Agglomération :

-Monsieur Claude CALLONNEC, Maire de DUAULT

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Claude CALLONNEC